

LE PUBLICISTE.

OCTIDI 18 Floréal, an VIII.



Arrivée de troupes Russes à Naples. — Lettre du lord Keith au commandant de Livourne. — Engagement contracté par l'empereur à l'égard des tireurs du Tyrol. — Cessation des troubles dans le canton de Sainte-Foy. — Arrêté des consuls concernant le paiement des pensions des veuves des militaires de terre & de mer. — Nouvelles diverses.

Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 13 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, et 50 fr. pour l'année.

Les loix & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement & délivrés aux souscripteurs sans augmentation de prix.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE; rue des Moineaux, n^o. 425, butte des Moulins, à Paris.

De Naples, le 6 avril (16 germinal).

Il est arrivé ici environ 2000 hommes, faisant partie du corps de troupes russes, qui est en marche vers cette capitale. On croit que le nombre de ces troupes sera beaucoup plus considérable qu'il n'avoit été statué d'abord par notre cour. Le général Borosdin, qui les commande, arriva le 17 du mois dernier à Otrante; il avoit quitté Corfou le 18. L'escadre russe qui étoit dans ce dernier port avoit reçu ordre de mettre à la voile pour Malte, où elle devoit débarquer des troupes.

De Rome, le 6 avril (16 germinal).

D. Louis Alvarès de Cunha, chargé d'affaires de la cour de Portugal près du saint-siège, est arrivé ici mardi dernier, de Venise, où il est resté pendant la tenue du conclave.

La nouvelle régence de la Marche-d'Ancône a été installée le 30 du mois dernier à Macerata, par M. de Cavallar, commissaire de S. M. I.

I T A L I E.

De Livourne, le 17 avril (27 germinal).

La frégate napolitaine l'*Aurore* est arrivée ici hier avec des dépêches de l'amiral Keith. Elle avoit quitté, le 15, l'escadre qui bloque le port de Gènes. D'après son rapport, le principal corps d'armée se disposoit à marcher sur Gènes, tandis que le comte de Bollogarde s'avançoit par la principauté d'Oneglies, pour repousser la partie de l'armée française d'Italie, qui s'est retirée vers Nice après les combats du 8 & du 9. Le général Massena se trouvoit entre Gènes & Voltri (rivière du Ponent), avec un corps assez nombreux, tandis que le général Miollis occupoit avec sa division les environs de Gènes (rivière du Levant) jusques à côté de Nervi. Dans cette position, le général français devoit tenter le sort d'une bataille, ou se trouveroit bientôt réduit par la famine à capituler.

On vient de publier la lettre suivante, écrite le 8 de ce mois, par lord Keith à M. le baron de Fenzel, général-major & commandant de Livourne :

« Mon cher général, vous serez charmé d'apprendre que le général Melas est à Savone; par ce moyen l'armée de Massena se trouve divisée. C'est un événement d'autant plus heureux, que la perte a été peu considérable.

« Comme Massena a un corps d'armée à Gènes, dont une partie est opposée au F. M. L. Oit, je vous prie, ainsi que le sénat, de ne point discontinuer de faire passer des secours au golphe de la Spezzia. Je ne doute point que Massena ne soit obligé de livrer une bataille dont l'issue lui sera fatale, ou de capituler dans peu de tems ».

Signé KEITH.

De Venise, le 19 avril (29 germinal).

Le ci-devant duc de Berry est passé, le 16 de ce mois, par Trévise et a pris la route de Padoue: il se rend à Naples.

Il est arrivé le même jour, à Trévise, un grand nombre de recrues autrichiennes; elles avoient été précédées de plusieurs détachemens de cavalerie et d'un transport nombreux d'artillerie de gros calibre, qui se rendent à l'armée d'Italie.

D A N E M A R C K.

De Copenhague, le 26 avril (6 floréal).

Les dernières nouvelles du convoi royal, nommé *Ooide Oern*, commandé par le capitaine Oslén, sur le sort duquel on est très-inquiet, sont du 26 décembre 1799; c'est ce jour qu'il est parti de Livourne pour se diriger vers Malaga. Depuis ce tems, on a seulement appris, par trois vaisseaux partis sous sa protection, & arrivés dans le mois de janvier à Malaga, qu'une tempête les avoit séparés de la frégate dans la nuit du 29 au 30 décembre, à la distance de 36 lieues de Corsica, & qu'après ils n'avoient pas pu la retrouver.

Les quatre autres vaisseaux qui accompagnoient cette frégate sont arrivés les uns à Barcelonne, & les autres à Halicante.

On a reçu la nouvelle officielle que l'exportation du froment est permise à Erbing, Dantzic, Königsberg & Memel.

P R U S S E.

De Berlin, le 24 avril (4 floréal).

La cour est toujours à Potzdam. Tout ce qu'il y a de riche est à la campagne.

Le roi I^{er}. a défendu à M. de Cobentzel, ambassadeur autrichien, d'expédier d'autre courrier pour sa cour que pour demander son rappel. Le ministre anglais ne peut pas non plus expédier de courrier.

Paul I^{er}. a dit au capitaine Popham qu'il pouvoit aller rendre compte lui-même à Londres de sa mission; qu'il ne donneroit pas un seul soldat, & qu'il vouloit le retour de ceux qui sont à Jersey & à Guernesey.

Il paroît certain que la grande expédition préparée par les Anglais étoit destinée à s'emparer de l'Egypte. Ils veulent maintenant prendre Naples pour leur compte.

A U T R I C H E.

De Vienne, le 21 avril (1^{er} floréal).

L'empereur vient de contracter un engagement avec tous les tirailleurs du Tyrol qui servirent pendant la guerre. Chaque femme de tirailleur, dont le mari sera mort au camp ou en garnison, recevra, sa vie durant, 5 kreutzer par jour; faveur, dont hériteront les enfans à la mort de leur mere. Les parens d'un enfant qui les auroit nourris par son travail, recevront la même indemnité pendant son absence.

Le landgrave de Furstenberg est de retour de son voyage à Pétersbourg.

Le prince tartare, qui s'est révolté contre la Porte, est posté, avec 15,000 hommes, près de Tirnova.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 27 avril (7 floréal).

On assure ici que Dumouriez, parti de Pétersbourg le 24 mars, a emporté des saines considérables. On ajoute qu'il est chargé par la Russie d'une mission auprès du roi de Prusse, & que Paul I^{er}. veut s'unir étroitement avec la cour de Berlin.

On écrit de la Lithuanie que Suwarow arriva le 8 de ce mois (18 germinal), à l'improviste, à Grodno, & continua sans délai son voyage pour Pétersbourg.

L'épouse de Louis XVIII a passé à Königsberg, se rendant aux eaux de Pyrmont, sous l'incognito de comtesse de Lille, accompagnée de la ci-devant comtesse de la Tour d'Auvergne, de la ci-devant duchesse de Guiche, & de quelques autres dames de compagnie.

La foire de Leipzig qui commence demain sera cette fois-ci plus brillante qu'à l'ordinaire, parce que la foire de Francfort, qui est en concurrence avec celle-ci, souffre en ce moment du voisinage de la guerre. Déjà; depuis trois semaines, la grande route d'ici à Leipzig est couverte de marchandises anglaises. Aussi les rouliers sont-ils d'une cherté énorme; ils manquent même entièrement, & on est obligé de transporter une grande partie de ces marchandises en poste.

On vient d'achever la nouvelle mécanique pour la monnoie, inventée en Angleterre par Boulton. Cette machine a huit coins, dont chacun frappe 80 piéces dans une minute, c'est-à-dire 40,000 dans une heure. Du même coup, les deux empreintes & le cordon sont frappés.

Les Anglois veulent envoyer une ambassade brillante à Siam, dont le monarque est de bonne intelligence avec eux. Siam est le pays le plus riche du monde. Ses mines sont, sans exception, les meilleures de toutes celles qu'on connoît.

Pour faire le commerce dans ce pays, il faut avoir une permission expresse du roi.

On mande de Norkopinh, le 16 avril, que beaucoup de gens sont saisis d'une fièvre très-dangereuse, ce qui a fait partir précipitamment bien des étrangers qui étoient venus pour voir le couronnement.

La reine n'est pas encore tout-à-fait rétablie: elle se trouve enceinte.

Les paysans demandent à contribuer aussi à la banque, & à y avoir un représentant.

On lit dans nos journaux plusieurs lettres de Lavater. Elles contiennent de tristes détails sur l'horrible misère de ses compatriotes. Son but est d'exciter la commisération des étrangers. Il vient aussi de publier l'histoire de sa déportation, suivie de réflexions générales sur les mesures de ce genre.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 29 avril (9 floréal).

Actions de la banque, 161 $\frac{1}{4}$. — Trois pour % consolidés, 63 $\frac{3}{4}$. *Omnium* 2 $\frac{1}{2}$, 2, 1 $\frac{1}{4}$.

L'amiral Dickson a été nommé commandant en chef de la flotte du Nord, sur la démission du lord Duncan.

Des lettres de Seingapan, d'une date récente, annoncent qu'on venoit d'y découvrir de nouveaux trésors, enfouis dans la terre avant le siège de cette place.

On dit que les trois jeunes d'Orléans sont partis de Londres ces jours derniers pour se rendre à Minorque, afin d'être plus à portée de correspondre avec leur mère, résidant à Barcelonne, & de l'engager à venir habiter ce pays.

Un cardinal se plaignoit un jour au pape Benoît XIV de ce qu'il permettoit à des étrangers, aux Anglais sur-tout, d'acheter & d'emporter chez eux des momumens précieux de l'antiquité, des statues & de beaux tableaux qui faisoient l'ornement & la richesse de l'Italie. *Laissons-les faire*, répondit Benoît, *ils n'emporteront pas l'air de ce pays*. Ce pape spirituel savoit bien à quoi tient le goût & l'esprit des arts.

Il faut que l'air de la Grande-Bretagne ne soit pas favorable aux développemens du goût & des talens dans les beaux-arts, puisque malgré tous les encouragemens que reçoivent les artistes depuis le regne de Georges III, malgré ceux qu'ils doivent aussi au goût ou aux préventions des riches amateurs, malgré l'empressement que le public, du moins celui de Londres, montre depuis 20 à 50 ans pour les expositions publiques de tableaux, les arts du dessin font dans cette isle des progrès si peu sensibles.

On sait que le roi actuel a fondé une académie de peinture, pour l'entretien de laquelle il a fait, sur sa liste civile, un fonds assez considérable. Il donne outre cela des pensions à quelques artistes & leur commande des ouvrages qui sont bien payés. Plusieurs grands seigneurs & personnages considérables cherchent, à l'imitation du souverain, à encourager par des libéralités particulières, le talent des artistes.

Tous les ans il y a une espèce de fête, en l'honneur de l'académie royale, & comme il n'y a point de fête en Angleterre, si l'on ne mange pas, il y a un grand dîné qui se donne dans la grande salle de l'académie & auquel sont invités les plus grands personages. L'exposition des ouvrages de l'année s'ouvre le même jour. Celle de cette année n'est pas brillante. On n'y voit aucun tableau d'histoire. Ceux qui attirent le plus d'attention et qui méritent en effet le plus

d'éloges, sont les portraits. M. Laurence est le peintre qui a le plus de réputation dans ce genre. M. Dance a montré un talent assez distingué pour le paysage. Parmi les membres honoraires de l'académie, il y en a deux qui ont exposé cette année quelques tableaux qui ont un vrai mérite; ce sont les cavaliers *Georges Beaumont* et *François Bourgeois*. Une jeune femme, madame *Cosway*, a montré du goût et de l'imagination dans quelques tableaux. Les morceaux du dessin le plus correct et du meilleur style, sont du vieux *Zoffani*; mais c'est un Italien. On voit deux piéces de sculpture qui prouvent du talent et le goût de l'antique. Elles sont composées par M. *Nollekens*, qui n'est pas anglais non plus. Il y a dans Londres d'autres expositions des ouvrages d'artistes non académiciens. Elles sont encore inférieures à celle de l'académie; cependant, quoique dans toutes on paie pour y entrer, le public s'y porte en foule.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Bordeaux, le 11 floréal.

Les troubles qui agitoient le canton de Sainte-Foy paroissent apaisés. Les brigands déconcertés par la couvenance & l'activité des citoyens des campagnes & des militaires qui gardent la frontière du département de la Girande, se sont jettés dans ceux de la Dordogne & de Lot & Garonne d'où ils étoient venus. Le général *Seïvan* prend des mesures pour les réduire, & il n'y a pas de doute qu'il n'y parvienne promptement. Ces troubles n'ont pas un caractère alarmant.

D'Angers, le 15 floréal.

Le général *Brune* ayant remis, lors de son départ pour Paris, le commandement de l'armée de l'Ouest entre les mains du général lieutenant *Hédouville*, celui-ci a cru nécessaire de parcourir le Morbihan & autres pays rentrés sous l'empire des loix constitutionnelles; il est parti pour Nantes, & se rend avec divers corps de troupes dans cette partie de l'Ouest.

De Paris, le 17 floréal.

Le citoyen *Joseph Bonaparte* est nommé conseiller d'état, & attaché à la section de l'intérieur.

— Le consul *Cambacérés* a donné aujourd'hui, au palais des Tuileries, l'audience ordinaire au corps diplomatique.

— Le général *Brune* ne part que demain pour joindre le premier consul.

— Le ministre de la guerre n'a pas pris la même route que le premier consul. On le croit à l'armée du Rhin. Il doit être de retour sous peu de jours.

— On dit qu'il ne reste plus de troupes à Dijon, & que toutes celles qui y étoient sont parties pour Genève.

— Le général *Hédouville*, commandant par *interim* de l'armée de l'Ouest, est arrivé à Nantes le 10 de ce mois.

— Parmi les individus arrêtés par suite de la découverte du comité anglais, se trouve une demoiselle *Deforget*, âgée de 20 ans. Elle est au Temple, & y a été mise au secret.

— Le conseiller d'état chargé spécialement des colonies, engage les colons & propriétaires de biens situés dans les colonies, de compléter le platôt possible, leurs preuves de résidence & non-émigration, en conformité de la loi, auprès du ministre de la marine & des colonies, jusqu'à l'époque du 4 nivôse dernier, afin de pouvoir être compris dans la liste qui va être dressée & imprimée très-incessamment,

laquelle liste arrêtée les dispensera de toutes formalités ultérieures, s'ils y sont compris.

— Le tribunal criminel a prononcé sur le sort d'*Elisabeth-Adélaïde Maget*, femme *Cochois*, âgée de 22 ans, accusée d'assassinat avec préméditation sur son enfant nouveau-né.

Le citoyen *Chauveau-Lagarde* a tout tenté pour démontrer que l'homicide n'avoit point été commis avec préméditation, ni avec la volonté du crime. La femme *Maget*, enceinte de sept mois à l'époque de son mariage, n'avoit pas eu la loyauté, ni le courage d'avouer sa faute à son époux; elle lui avoit dissimulé sa grossesse, & projettoit d'aller accoucher secrètement chez une sage-femme. Elle avoit même préparé une layette. Surprise par la douleur de l'enfantement, elle se dispoit, dit-elle, à porter son fils chez son père, lorsqu'elle entend monter son mari. Frappée comme d'un coup de foudre, la tête lui tourne, & son désespoir se porte sur cette innocente créature, à laquelle elle donne la mort en l'étranglant.

Voilà les faits que l'éloquent défenseur a fait valoir à l'appui de la non-préméditation. Quant à la non-volonté, il a distingué la volonté physique qui nous donne la force de faire une chose, de la volonté morale qui nous en fait combiner l'étendue & les suites. Elle avoit, dit-il, assez de force pour agir, mais pas assez pour réfléchir, semblable à l'homme qui fait, avec le développement de toutes ses facultés physiques, un danger imaginaire, pour tomber dans un danger certain & plus grand que l'extinction de ses forces intellectuelles l'empêche de voir.

Cette plaidoierie n'a pu sauver la femme *Maget*: elle a été condamnée à mort.

— C'est demain 18, quatre heures de relevée, que seront closés & arrêtés les listes qui ont été ouvertes au greffe du tribunal de première instance de la Seine, en conformité de l'arrêté pris par le tribunal. Les pétitions doivent être sur papier timbré.

— Hier à 7 heures du soir, un jeune homme de 17 ans, fils d'un médecin, demeurant rue du Vieux-Colombier, sembloit se reposer sur son lit; sa mère étoit assise auprès de lui, & occupée à coudre; tout-à-coup il se tire dans la bouche un coup de pistolet; mais la balle, au lieu d'atteindre le cerveau, lui emporte une partie de la mâchoire. La blessure n'est pas mortelle. On ignore le motif qui a pu porter ce jeune homme à cet acte de désespoir.

— Le mois dernier, huit femmes de la commune de *Varennes*, département de l'*Allier*, ont accouché chacune de deux enfans. Aucune autre femme n'a accouché pendant ce mois dans cette commune, où il n'y a jamais que 25 à 30 naissances par an.

— *Thibaudeau* a publié à *Bordeaux* une très-bonne instruction sur l'état civil, sur les passe-ports, sur les fonctions des sous-préfets, des maires & adjoints.

— La haine que les Anglais portoient à *Tippo-Saïb* s'est étendue jusques sur les animaux qui lui étoient attachés. Un tigre de la grande espèce, qui affectionnoit le sultan & recevoit ses caresses, a été tué le surlendemain de la prise de *Seringapatam*.

— L'administration des mines de *Rammelsberg* en *Saxe*, dément la nouvelle qu'on avoit répandue d'une éruption de cette montagne. Le feu s'y est manifesté dans la nuit du 21 au 22 ventôse, mais il n'y a aucun phénomène extraordinaire.

CONSEIL D'ÉTAT.

Séance du 16 floréal.

Cette séance a été présidée par le consul Cambacérés, Le consul Lebrun y a assisté.

Après la lecture du procès-verbal, le 2^e. consul a dit :

« Le premier consul est parti la nuit dernière pour se rendre à l'armée de réserve. Son absence sera de courte durée; en attendant l'heureux moment qui le ramènera parmi nous, rien ne sera négligé de ma part et de la part de mon collègue, afin de maintenir l'ordre dans les diverses parties de l'administration publique.

« Les principaux dépositaires de la confiance du gouvernement seconderont nos intentions par les efforts de leur zèle; nous comptons particulièrement sur la continuation des services que le conseil d'état a rendu depuis son institution, et qui lui ont concilié l'estime publique.

« Au reste, conformément au vœu de la constitution, pendant l'absence momentanée du premier consul, les actes du gouvernement seront signés par le second consul, dont la signature sera précédée de ces mots : *En l'absence du premier consul*.

Le conseil a délibéré un arrêté portant répartition des cinq millions de dégrevement sur la contribution foncière pour l'an 9, conformément à la loi.

La cote de Paris est réduite à 10 millions 200 mille francs.

La délibération s'est ensuite appliquée à un projet de règlement présenté par la section de la marine sur les nombre, grade, appointemens, emploi et admission des individus attachés au service de la marine.

Le traitement des préfets maritimes est réglé ainsi qu'il suit :

Celui de Brest, par an.....	30,000 fr.
et pour frais de bureau.....	6,000
Celui de Rochefort, par an.....	20,000
et pour frais de bureau.....	5,000
Celui de Toulon, par an.....	24,000
et pour frais de bureau.....	5,000
Celui de l'Orient, par an.....	15,000
et pour frais de bureau.....	4,000
Celui du Havre, par an.....	12,000
et pour frais de bureau.....	3,000
Celui du 1 ^{er} . arrondissement, par an.....	12,000
et pour frais de bureau.....	3,000

139,000 fr.

Ainsi, la dépense totale des six préfets et de leurs bureaux, monte à cent trente-neuf mille francs.

Ils seront tenus, au moyen de leurs appointemens et indemnités, de payer leurs secrétaires, et de fournir leurs bureaux de bois et lumières, et papier, même imprimé.

Si la place de préfet est occupée par un individu qui jouisse d'appointemens d'un grade quelconque, ces appointemens cesseront de lui être payés.

Les préfets maritimes porteront un habit françois, bleu,

veste et pantalons bleus drodés en argent, de la largeur de trois centimètres, le dessin représentant des ancres entrelacées dans des câbles; chapeau brodé en argent, et une arme.

CONSULAT.

Arrêté du 15 floréal an 8.

Les consuls de la république, sur le rapport du ministre de la marine & des colonies, vu la loi du 14 fructidor an 6, relative aux secours à accorder aux veuves & enfans des militaires & employés composant les armées de terre & de mer; le conseil d'état entendu, arrêtent :

Le ministre des finances fera payer sur les crédits généraux ouverts, pour le paiement des rentes & pensions, à titre de secours ou de pension, la somme de quatre-vingt-quatre mille cent quatre-vingt-un francs quatre-vingt-deux centimes, aux veuves et orphelins compris dans les deux états présentés par le ministre de la marine et des colonies, et annexés au présent arrêté.

ARMÉE DE L'INTÉRIEUR.

Ordre général du 17 floréal.

Edouard Mortier, général divisionnaire, commandant en chef les 15^e. & 17^e. divisions militaires.

Le premier consul est parti pour l'armée, accompagné de la victoire, il commande la paix. Telle est la juste confiance que nous inspirent les talens de cet illustre chef, & la valeur des guerriers qu'il commande; mais si nos braves soutiennent au-dehors la gloire et l'indépendance nationales, des soins non moins intéressans doivent nous occuper dans l'intérieur. C'est à nous qu'il appartient d'assurer la tranquillité publique, & d'entretenir cet accord, cette harmonie, heureux résultat d'un gouvernement aussi fort que paternel. Défendre l'honneur de son pays, c'est contribuer à sa félicité. Concourons à cette noble entreprise, en prêtant à nos loix & à nos magistrats l'obéissance & le dévouement, qui constituent le véritable patriotisme.

Signe, ED. MORTIER.

Bourse du 17 floréal.

Rente provisoire, 10 fr. 75 c. — Tiers consol., 20 fr. 50 c. — Bons $\frac{3}{4}$, 1 fr. 28 c. — Bons d'arrérage, 87 fr. 00 c. — Bons pour l'an 8, 86 fr. 50 c. — Syndicat, 00 fr. 00 c. Coupures, 68 fr. 00 cent.

Relation de l'ambassade anglaise, envoyée en 1755 dans le royaume d'Ava; 3 vol. in-8^o. avec 28 planches in-4^o. les mêmes que celles de la belle édition anglaise. A Paris, chez Buisson, libraire, rue Hautefeuille, n^o. 20.

Cet ouvrage paraîtra le 20 prairial prochain.

Encore un Tableau de Paris, par Henriot. Prix, 1 50 cent. & 1 fr. 80 cent., fr. de port. A Paris, chez Pavre, libraire, palais Egalité, n^o. 120, aux Neuf-Muses.

Nouvelle Grammaire allemande méthodique et raisonnée, composée sur le modèle des meilleurs auteurs de nos jours, & principalement sur celui de Gotsched; 15^e. édition originale, 1 vol. in-8^o. Prix, 4 fr., & 6 fr. franc de port. A Paris, chez Amand Kœnig, libraire, quai des Augustins, n^o. 18, & à Strasbourg, chez le même.